Carte tarifaire Total Gas & Power Belgium - Digital Variable Green Power décembre 2020

Conditions particulières relatives à la formule Digital Variable Green Power en Région flamande – TVA non incluse

L'offre Digital Variable Green Power est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec, pour l'ensemble des points de fourniture, une consommation annuelle d'électricité inférieure à 100 MWh.

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région flamande. Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats de 1, 2 ou 3 ans souscrits en ligne en **décembre** 2020 et aux contrats renouvelés en **février** 2021 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application). Ces conditions restent d'application pour autant que le consommateur recoive ses factures par e-mail ou Zoomit et gère toute question liée à son contrat uniquement en ligne.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

- 1. Tarifs fournisseur : Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe
- 2. Tarifs régulés :
 - 1. Les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (intégralement restitués aux GRD/GRT)
 - 2. Les taxes, cotisations et redevances (intégralement restituées aux entités concernées)

1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe



	ENERGIE (C€/KWH) HORS TVA		
Type de compteur	Jour	Nuit	Exclusif nuit
Mono-horaire	ENDEX 103 * 1,0937 + 0,4168	-	-
Bi-horaire	ENDEX 103 * 1,3104 + 0,4168	ENDEX 103 * 0,8012 + 0,4168	-
Mono-horaire et exclusif nuit	ENDEX 103 * 1,0937 + 0,4168	-	ENDEX 103 * 1,0943 + 0,4168
Bi-horaire et exclusif nuit	ENDEX 103 * 1,3104 + 0,4168	ENDEX 103 * 0,8012 + 0,4168	ENDEX 103 * 1,0943 + 0,4168

Le prix de l'énergie est indexé trimestriellement selon les formules reprises dans le tableau ci-dessus (hors TVA). Endex103 représente la moyenne arithmétique en c€/kWh des cotations « end of day » (jours ouvrables de ICE Endex) pour le trimestre Q publiées sur le site de la bourse d'énergie ICE ENDEX (http://data.theice.com/) au cours du mois qui précède directement le trimestre de fourniture pour le produit ICE Endex Belgian Power Base Load Futures. Vous pouvez également consulter les paramètres électricité sur http://www.creg.be/fr/evolprix.html.

2. Tarifs régulés

En ce qui concerne ces tarifs régulés, Total Gas & Power intervient exclusivement en tant qu'intermédiaire.

Coûts d'utilisation des réseaux de distribution et de transport

	COÛTS DE DISTRIBUTION (C€/KWH) ²			TRANSPORT	COÛTS POUR	
Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution	Mono horaire	Jour	Nuit	Exclusif nuit	TRANSPORT (C€/KWH) ³	L'ACTIVITÉ DE MESURE ET COMPTAGE (€/AN)
FLUVIUS - tarief GASELWEST	13,7084	13,7084	9,1309	3,1017	1,8838	3,8196
FLUVIUS - tarief IMEA	9,937	9,937	7,413	2,5123	1,8277	3,8196
FLUVIUS - tarief IMEWO	10,7237	10,7237	7,0498	2,4734	1,8958	3,8196
FLUVIUS - tarief INTER-ENERGA	8,9661	8,9661	7,3617	3,2129	1,7905	4,2696
FLUVIUS - tarief INTERGEM	8,8943	8,8943	5,7012	2,0706	1,8065	3,8196
FLUVIUS - tarief IVEG	9,7672	9,7672	7,4447	3,5907	2,0636	4,2696
FLUVIUS - tarief IVEKA	10,6675	10,6675	7,5006	2,6128	1,5911	3,8196
FLUVIUS - tarief IVERLEK	11,0837	11,0837	7,5099	2,5857	1,7668	3,8196
FLUVIUS - tarief PBE	11,1098	11,1098 Comp	8,3815 Darez n	nalin et	payez moii	4,2696
FLUVIUS - tarief SIBELGAS	12,4118	12,4118	8,9186	3,2356	1,9902	3,8196
FLUVIUS - tarief INFRAX WEST	8,7108	8,7108	6,9212	3,0618	1,8454	4,2696

Taxes, redevances, cotisations et surcharges ⁴

VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	COTISATION SUR L'ÉNERGIE (C€/KWH)	COTISATION FÉDÉRALE (C€/KWH) ⁵	TARIF PROSOMMATEUR (€/KW) ⁶
FLUVIUS - tarief GASELWEST	0,1926	0,3181	87,5504
FLUVIUS - tarief IMEA	0,1926	0,3181	69,93
FLUVIUS - tarief IMEWO	0,1926	0,3181	71,53
FLUVIUS - tarief INTER-ENERGA	0,1926	0,3181	65,82
FLUVIUS - tarief INTERGEM	0,1926	0,3181	59,74
FLUVIUS - tarief IVEG	0,1926	0,3181	71,33

FLUVIUS - tarief IVEKA	0,1926	0,3181	70,43
FLUVIUS - tarief IVERLEK	0,1926	0,3181	72,25
FLUVIUS - tarief PBE	0,1926	0,3181	75,64
FLUVIUS - tarief SIBELGAS	0,1926	0,3181	83,2802
FLUVIUS - tarief INFRAX WEST	0,1926	0,3181	63,23

Cotisation fonds énergie

TRANCHE DE CONSOMMATION ANNUELLE	MONTANT ANNUEL (€)
Basse tension	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

Total Gas & Power offre à ses clients une électricité 100% verte. C'est un engagement de toujours, résolument tourné vers l'avenir. Total Gas & Power garantit aux clients signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat.

L'offre Total Gas & Power Digital Variable Green Power est soumise aux conditions générales de Total Gas & Power. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de Total Gas & Power (http://www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente), les présentes conditions prévalent.

Comparez malin et payez moins

- 1 Ces coûts sont déterminés selon la législation en appliquant aux quotas de CV et de cogénération en vigueur les coûts réels engagés par le Fournisseur pour acquérir les certificats.
- 2 Total Gas & Power intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire.
- Les sommes perçues sont intégralement restituées aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Il s'agit des tarifs de réseau de distribution tels qu'approuvés par le régulateur régional (VREG) et publiés sur son site officiel (www.vreg.be).
- 3 Total Gas & Power intervient dans la collecte des coûts de réseau de transport en tant qu'intermédiaire.
- Les sommes perçues sont intégralement restituées au Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT), Elia. Il s'agit des tarifs de réseau de transport tels qu'approuvés par le régulateur fédéral (CREG) et publiés sur son site officiel (www.creg.be).
- 4 Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.creg.be). Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.
- 5 Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG : le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre et le fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.
- 6 Exemple pour une famille: Installation de 2,9 kW dans la région Inter-Energa: 2,9 kW x € 85 = € 246,5 (TVA incl.).

Lampiris SA, société du groupe Total, est fournisseur d'énergie sous la marque Total Gas & Power Belgium

